

Inventaire des atteintes aux cours d'eau - Chaumont-Gistoux, novembre 2016 -

— Réseau hydrographique
— Sous-bassin hydrographique
+ Limite communale

300
M



- Dépôt de déchets
- Entrave
- Erosion de berge
- Ouvrage dégradé
- Protection de berges
- Pulvérisation / remblai
- Rejet d'eaux usées
- Résolu

